

PROCÈS-VERBAL
Conseil d'Ecole de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education
Séance du 21 Juin 2016

Dix neuf membres du Conseil étaient présents ou représentés, 3 procurations ont été enregistrées.

Membres désignés par le Recteur de l'Académie de Dijon :

M. Jean-Paul DELAHAYE
Mme Sonja DENOT-LEDUNOIS (procuration à M. Jean-Paul DELAHAYE)
M. Didier PERRAULT (procuration à Mme Claude VALTAT)
Mme Claude VALTAT
M. Philippe VELTEN

Membres désignés par le Président de l'Université de Bourgogne :

Mme Lucie CORBIN
M. Frédéric DEBEAUFORT
M. Jean-François GIRET
Mme Catherine ORSINI-SAILLET

Membres élus :

Représentants des personnels enseignants

Collège A : les professeurs des universités et assimilés
Mme Dominique BOURGEON-RENAULT
M. Hervé DUCHENE

Collège B : les Maîtres de conférences et autres enseignants chercheurs
Mme Nathalie CHARVY
M. Jake MURDOCH

Collège C : Autres enseignants et formateurs
Mme Nadine WARGNIER

Collège D: Autres enseignants relevant de l'Education Nationale
Mme Christiane SALMAIN-NORMAND

Représentants des autres personnels

M. Olivier BOULIN
Mme Séverine DELEPIERRE

Représentants des usagers

Mme Julia VAISSIE-BISCAYE

Membres désignés par le Conseil d'Ecole :

M. Christian DUCHANGE (Procuration M. Philippe VELTEN)

Invités :

M. Denis ROLLAND

M. Alain BONNIN
Mme Sophie AUDIDIÈRE
Mme Claire CACHIA
Mme Françoise DE GUILLEBON
Mme Marie-Geneviève GERRER
Mme Elsa LANG RIPERT
Mme Virginie LASJUILLIARIAS
M. Julien MARLOT
Mme Véronique PARISOT
M. Philippe PIERRON
Mme Nathalie PINSARD
Mme Cathy PERRET

Ordre du jour :

- 1 - Adoption du procès-verbal de la séance du 26 avril 2016
- 2 - Compte-rendu du COSP du 8 juin 2016
- 3 - Retour évaluation MEEF par le CIPE
- 4 - Point Formation Continue :
- 5 - Accréditation 2017-2021
- 6 - Point Finances :
- 7 - Retour Dialogue Objectifs et Moyens
- 8 - Demande de subvention ACEF Diderot
- 9 - Sortie d'inventaire
- 10 - Questions diverses

2

- 1 - Adoption du procès-verbal de la séance du 26 avril 2016

Après s'être assuré du quorum, M. Jean-Paul DELAHAYE, Président du Conseil d'Ecole de l'ESPE, ouvre la séance. Il fait part du départ en retraite de M. Jean-Denis DETRAIT au 1er Juin 2016. Il rend hommage à sa capacité de travail, son efficacité et sa sûreté de jugement appréciées de tous. Il annonce également la vacance de 2 postes étiquetés "personnalités extérieures" au sein du Conseil d'Ecole :

- M. Eric PREDINE a démissionné de ses fonctions de Directeur de l'ESPE de Franche-Comté afin d'assurer la Vice-Présidence des Ressources Humaines de l'université de Franche-Comté. Pour que Mme Catherine CAILLE-CATTIN, administratrice provisoire de l'ESPE Franche-Comté, puisse siéger au Conseil d'Ecole, M. le Recteur et M. le Président de l'université devront, s'ils souhaitent conserver une représentation de l'ESPE de Franche-Comté, donner leur accord.
- le siège de Mme Claire TOURMEN : les membres du Conseil d'Ecole sont invités à proposer des noms de personnalités extérieures pour assurer sa succession.

Mme Nadine WARGNIER rappelle l'annonce faite lors de la précédente séance du Conseil d'Ecole de présenter un bilan des missions aujourd'hui. Or, ce point n'est pas inscrit à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant extrêmement conséquent, Mme Marie-Geneviève GERRER assure que ce point sera abordé dès la prochaine séance de rentrée.

Monsieur le Président du Conseil d'Ecole soumet au vote l'adoption du procès-verbal de la séance du 26 Avril 2016 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés (dix-neuf voix pour).

2 - Compte-rendu du COSP du 8 Juin 2016

M. Jean-Paul DELAHAYE donne la parole à Mme Marie-Geneviève GERRER qui précise qu'un certain nombre de points inscrits à l'ordre du jour du COSP vont être abordés durant cette séance (dossier d'accréditation, modifications des fiches filières, formation de formateurs). Le calendrier universitaire et les modalités administratives sur le contrôle de connaissances restent des points très classiques pour le COSP. Une réflexion a été menée autour du plagiat et autour des critères pour l'étude de dossier d'admission pour la L2-L3 EFEC. La licence EFEC a fait discussion et montre bien la nécessité d'un livret de cours qui sera vraisemblablement réalisé pour la L1 et la L3 dès la rentrée prochaine. Mme Marie-Geneviève GERRER rappelle que les certificats d'université donnent désormais la possibilité d'obtenir des Eléments Constitutifs ou des Unités d'Enseignement d'un diplôme et les ECTS qui s'y rattachent. Le Département Denis DIDEROT souhaite élargir ses éléments de diplômes en certificats universitaires afin de les proposer en formation continue.

Mme Dominique BOURGEON-RENAULT s'interroge sur la tarification puisque les certificats d'université s'inscrivent dans le cadre de la formation continue et s'adressent aux salariés, demandeurs d'emplois ainsi qu'aux étudiants étrangers à la recherche de modules complémentaires.

3

Mme Marie-Geneviève GERRER indique que le tarif de base serait fixé à 8 € l'ECTS mais serait réajusté en fonction du coût réel du certificat. Ce tarif sera probablement voté aux prochains CA et CFVU.

Mme Catherine ORSINI aimerait savoir si l'ESPE envisage d'ouvrir des certificats d'université dans le département MEEF, par exemple pour des contractuels désireux de passer le concours.

Mme Elsa LANG-RIPERT répond que pour les parcours adaptés, les certificats d'université ne sont pas nécessaires pour valider et créditer les EC suivis. Les autres cas n'ont pas encore été envisagés.

Un dernier point développé dans le COSP concerne les 3 UE transversales suivantes :

- Talent-Campus (projet IDEFI) qui donne la possibilité, notamment aux étudiants en situation d'échec, de faire un point sur leurs compétences sociales et personnelles afin de se réorienter de manière pertinente.
- l'UE transversale "relations internationales" permettra de reconnaître l'investissement des étudiants qui partent 15 jours en stage à l'étranger pendant leurs vacances. Les membres du COSP ont demandé que cette UE, pour l'instant réservée au master 1 et 2 MEEF, soit élargie et proposée à d'autres étudiants.
- l'UE "démarche action citoyenne" sera introduite au DU MEEFA et expérimentée dès la rentrée prochaine. Une réflexion est menée pour l'adapter à la licence EFEC.

Mme Elsa LANG-RIPERT ajoute que ce module de formation pourra devenir une véritable UE optionnelle pour tous dans la nouvelle offre de formation 2017-2022. Il permettra aux étudiants de découvrir le tissu associatif et le réseau de partenaires de l'école afin de développer de nouvelles compétences et de réfléchir à leur transfert à l'intérieur de leur propre classe. Ce module sera obligatoire pour le DU MEEFA 2nd degré et une réflexion est menée au sein du collège des inspecteurs pour le rendre obligatoire pour les parcours adaptés PLP. Quant au DU MEEFA 1^{er} degré, les collègues réfléchissent entre module optionnel ou obligatoire.

Cette UE pourrait s'appeler DAC "Démarche d'Action Citoyenne". Elle se déclinerait en 18 heures en milieu associatif et 2 heures réservées à l'évaluation écrite et orale en fin de parcours. L'écrit comportera une partie auto-évaluation de l'étudiant sur les compétences acquises en dehors de la formation initiale et le transfert envisagé dans les classes. Les modalités de l'oral ne sont pas encore définies mais pourraient prendre la forme de 5 minutes étudiant/5 minutes entretien à l'issue des soutenances de projets ou de mémoires. Les membres du COSP ont proposé une évaluation de type grand oral inter-évaluation des étudiants avec la participation des partenaires. Le groupe de travail se réunira pour en fixer les règles.

M. Jean-Paul DELAHAYE éprouve une grande satisfaction de voir introduite dans la formation cette UE optionnelle qui figure parmi ses préconisations du rapport « Grande pauvreté et réussite scolaire » : montrer aux étudiants que l'engagement citoyen compte dans la construction du vivre ensemble et dans l'éducation à la citoyenneté. C'est une très belle action. Les futurs enseignants auront ainsi la possibilité de connaître les partenaires avec lesquels ils travailleront quand ils seront titulaires. Par cet engagement associatif ils auront la possibilité d'entrer en contact avec les milieux populaires, de mieux connaître nos concitoyens qui vivent dans les zones rurales isolées ou dans les zones urbaines ghettoïsées.

4

M. le Recteur souhaite que ce type d'action soit étendu à l'ensemble des stagiaires de M2 avec une évaluation qui soit la moins lourde possible.

Monsieur le Président du Conseil d'Ecole soumet au vote les 3 Unités d'Enseignement transversales qui viennent d'être présentées. Elles sont approuvées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

M. le Recteur revient sur la modification des fiches filières EFEC avec la suppression envisagée d'heures de langues vivantes. Au moment même où l'académie cherche à diversifier l'enseignement des langues dans le 1^{er} degré dès le CP, à augmenter l'interdisciplinarité dans le 2nd degré, la formation didactique des langues des futurs enseignants ne doit pas régresser. Pour ce faire, certains PEMF et DEA, qui ne sont pas utilisés à la mesure de ce qu'ils peuvent l'être, pourraient compléter cet enseignement linguistique. M. le Recteur suggère donc à l'ESPE de réfléchir à un accord de principe sur ce moyen provisoire en attendant les futurs recrutements.

Mme Marie-Geneviève GERRER précise que l'arrivée d'un maître de langues allemand ne sera effective qu'à la rentrée 2017, ce qui a contraint la direction de l'ESPE à reporter l'ouverture de la langue B.

M. Jean-Paul DELAHAYE signale que la proposition de M. le Recteur est d'autant plus importante que, notamment à l'école élémentaire, les langues vivantes ne sont plus une option mais font partie de l'enseignement obligatoire dès le cours préparatoire.

En ce qui concerne la détection des fraudes, M. le Recteur indique que certaines universités se sont dotées d'une licence permettant de repérer les plagiat.

Mme Claire CACHIA précise que l'université dispose de cet outil (COMPILATIO) et que le CIPE offre une formation sur son utilisation.

Mme Elsa LANG-RIPERT ajoute que la discussion a surtout porté sur l'insertion de cette notion dans les fiches filières et les cahiers des charges ainsi que sur l'organisation d'une campagne générale autour du plagiat. La réflexion sur le taux acceptable de plagiat sera menée lors d'un prochain COSP.

Puisque chacun a reçu les différents documents du COSP, Mme Marie-Geneviève GERRER propose aux membres du Conseil d'Ecole d'en valider les décisions. Mme Nadine WARGNIER signale que les membres du Conseil d'Ecole n'ont pas eu connaissance des arbitrages du COSP. Mme Marie-Geneviève GERRER a bien compris cette nécessité et, à la prochaine rentrée, le calendrier de l'ESPE sera établi en corrélation avec le calendrier de l'université.

Monsieur le Président du Conseil d'Ecole soumet les orientations du COSP au vote du Conseil d'Ecole qui les approuve à l'unanimité.

3 – Retour évaluation MEEF

La parole est donnée à Mme Cathy PERRET, département CIPE, qui présente aux membres du Conseil d'Ecole un point sur les évaluations des masters MEEF et de la L3 EFEC (en présence et à distance) qui font tous partie du dispositif obligatoire d'évaluation des formations et des enseignements menée par l'uB.

5

La forte implication des équipes pédagogiques et des services administratifs a favorisé la mise en place de l'évaluation des formations et des enseignements auprès des étudiants et des enseignants dès le mois de décembre. Les enquêtes ont été réalisées en janvier et février 2016 et les résultats envoyés dès le mois de mars, contribuant ainsi à la construction des maquettes. Une réflexion est menée sur l'élaboration d'un autre dispositif qui prendra en compte les particularités des masters MEEF pour mieux s'adapter à leurs spécificités.

La participation des étudiants s'élève à 67 % (soit les 2/3 des M1-M2) pour une plus faible participation des enseignants et intervenants professionnels (taux de réponse moyen d'environ 30 %) avec de fortes variations selon les formations.

Chaque responsable de formation a reçu les rapports détaillés produits par le CIPE accompagnés des tableaux synthétiques, proposés également au groupe de travail sur l'évaluation. Les réflexions issues de ce groupe de travail ont permis l'élaboration d'une note de synthèse qui pourrait être diffusée à l'ensemble de la communauté dans la lettre ESPE afin de remercier tous les collègues impliqués dans le dispositif, mettre en avant les points forts, les points d'améliorations et même les actions qui pourront être conduites à l'issue de ce premier travail d'évaluation. Et aussi pour que les étudiants se sentent impliqués dans ce dispositif et prennent conscience de la prise en compte de leurs points de vue par l'ESPE.

Les étudiants mettent en avant les points ci-dessous :

- les services de scolarité sont plébiscités par tous. En M2, ce point de vue diffère quelque peu mais l'ESPE va organiser une permanence sur le site Dumont, dispositif qui améliorera sans doute les résultats l'année prochaine.

- de bonnes conditions de travail à l'université de Bourgogne (locaux, accès à la bibliothèque, ENT)
- la disponibilité des enseignants est un point fort. Pour conforter cette position, un système d'information permettant de savoir où et quand les joindre va être mis en place à l'ESPE.
- les M1 sont parfaitement informés sur le stage à l'étranger pendant le master MEEF. Ce dispositif va être rappelé pour les M2.
- 8 étudiants sur 10 ont un regard très positif sur le suivi des stages.
- le travail en équipe dans les formations MEEF est mis en avant, point très positif puisque les équipes devront travailler de manière pluridisciplinaire.
- les outils numériques sont à développer : les étudiants soulignent la faiblesse de la mise en ligne de supports de cours, notamment pour les enseignements en M2. Quant aux enseignants, ils avancent le fait qu'ils ne disposent pas vraiment d'outils ou d'informations pour le faire. Une formation va être mise en place (PLUBEL).
- les résultats sur la manière dont les étudiants perçoivent la formation à la recherche sont encourageants.
- les étudiants de M1 soulignent la complémentarité des enseignements universitaires et professionnels et plus de 80 % d'entre eux vont jusqu'à recommander cette formation.

En conclusion; les regards des étudiants de M2 sont beaucoup moins favorables que ceux de M1. L'année prochaine, l'enquête sera conduite plus tard dans l'année afin de déterminer si les résultats diffèrent lorsqu'ils ont une vision complète de la formation.

6

Un certain nombre d'actions vont être conduites dès la rentrée par l'équipe de masters MEEF. Une nouvelle proposition d'évaluation sera soumise en COSP et au Conseil d'Ecole pour intégrer les spécificités du département MEEF, mieux prendre en considération les points de vue des étudiants ayant échoué au concours, avoir des informations par site. La perception des compétences, en lien avec le référentiel des compétences, va également être travaillée. La prochaine évaluation conduira également à mettre l'accent sur l'articulation à la recherche, l'articulation entre la formation et les stages.

M. Jean-Paul DELAHAYE félicite Mme PERRET pour ce travail extrêmement riche. La grande satisfaction formulée par les stagiaires est un hommage rendu à l'ensemble des formateurs de l'ESPE, quand plus de 90 % des étudiants saluent leur disponibilité, ainsi qu'aux services de scolarité. C'est aussi très intéressant pour se projeter dans le dossier d'accréditation pour 2017-2021. Quelques pistes de marges de progression sont données, le numérique par exemple et aussi la formation à la recherche et par la recherche.

Mme Claude VALTAT regrette de ne pas avoir participé au groupe de travail sur l'évaluation aussi activement qu'elle l'aurait souhaité. Les informations remontées, en particulier des stagiaires en M2, ne sont peut-être pas suffisamment poussées. Il faudrait aller plus avant pour traduire plus précisément les ressentis.

Mme Cathy PERRET indique que le CIPE a invité les membres du groupe de travail à participer à une session de formation sur l'utilisation des outils d'évaluation et voir comment s'en emparer et les interpréter. Le groupe de travail réfléchit actuellement à la manière dont ce dispositif peut être construit de façon pérenne afin de devenir un outil de pilotage pour l'ESPE. Il faciliterait ensuite l'élaboration de comptes rendus pour le prochain dossier d'accréditation de l'ESPE.

Mme Nadine WARGNIER pense que pour le moment, il est dangereux d'entrer dans une observation par site. L'ESPE a besoin d'une solidarité inter-sites. Il n'est pas toujours facile d'avoir les mêmes orientations puisque, selon les départements, le contexte est un peu différent. Par conséquent, il faut rester extrêmement prudent et prendre garde à ne pas cliver les sites.

Mme Elsa LANG-RIPERT indique qu'il n'y a aucun intérêt à comparer un site à un autre. Il faut plutôt le voir comme un outil pour s'appuyer sur ce qui fonctionne.

M. le Recteur remarque que l'évaluation est globalement très positive et que c'est un outil formidable pour affiner la formation.

Mme Nathalie CHARVY dit la satisfaction de voir cette évaluation reconsidérée parce qu'en effet elle ne prenait pas assez en compte les spécificités du département MEEF. Elle tient à lire un courrier rédigé après réception de cette évaluation :

" AU SUJET DE L'ÉVALUATION DES FORMATIONS MEEF MENEÉ PAR LE CIPE

Nous, enseignants du département MEEF, avons bien reçu le résultat de l'évaluation des formations premier degré menée par le CIPE. Il s'en dégage les constats globaux suivants : les étudiants de Master 1 sont dans l'ensemble satisfaits des conditions de leur formation ; les étudiants de Master 2, bien que reconnaissant la disponibilité des enseignants à leur égard, pointent une formation plutôt inadaptée à leurs besoins selon le contexte de leurs classes et les préoccupations immédiates qu'ils génèrent.

Les M1 semblent considérer la formation comme une voie propice pour la préparation au concours et non comme une première étape de la professionnalisation.

De la sorte, nous lisons qu'il y a disjonction dans les visions, d'étudiants ou de formateurs dans la compréhension qu'ils ont de cette formation.

Si du côté des formateurs, deux axes, dans les deux années sont à travailler : obtention du concours (M1), adaptation à court terme au métier (M2) et formation au métier sur le long terme, pour les étudiants ou étudiants stagiaires, la focale retenue est le court terme (cela se comprend au vu du stress et de l'enjeu qui sont les leurs).

Il se trouve que, dans le cadre de l'évaluation que nous menons (pour une grande majorité d'entre nous) individuellement dans chacun de nos enseignements en fin d'année, nous posons d'ores et déjà sur ces derniers un regard croisé à celui de nos étudiants. Aujourd'hui, nous nous posons légitimement la question de la pertinence de cette évaluation institutionnelle et de ce qui va en être fait. D'une part, nous pointons un défaut de méthode. Le terme « évaluation » ne nous semble pas correspondre à la réalité de l'exercice. En effet, les critères retenus sont loin d'être exhaustifs et pertinents. Peut-être peut-on rappeler que la construction de cette évaluation a été reprise d'un modèle valable pour d'autres masters, amendée à la marge par le COSP, mais tenant peu compte de la nature de la formation et de ces buts. A ce titre certaines réponses montrent le manque d'intérêt de certaines questions, par exemple pour les M2, celles relatives à l'emploi.

Par exemple, que nous apprend cette évaluation :

- des représentations initiales des étudiants sur le métier d'enseignant en M1, en M2 ?
- des mêmes représentations concernant une formation universitaire professionnalisante ?
- de l'écart entre leur aptitude à prendre en charge la classe en début d'année et en fin d'année et du rôle joué par l'ESPE sur les différents volets du parcours de formation ?

- de ce qu'ils constatent des apports de leur formation après coup ?
 - de la réussite des étudiants en termes de titularisation et de l'effet de la formation sur celle-ci ?
- Etc.

Mais surtout, même si le document pointe, dans une introduction précautionneuse, la nécessaire corrélation du résultat au contexte, comment peut-on passer sous silence les conditions qui nous sont faites pour former les futurs enseignants. Et qui leur sont faites ? Comment passer sous silence le passage des effectifs à 40 en TD ? Le nombre d'heures insigne pour leur donner les bases de la didactique et de la pédagogie ? Pour exemple, 34 heures de français en M2 pour traiter de la didactique de l'oral, de la langue, de la production d'écrit, de la lecture, de l'apprentissage de la lecture de la petite section au CM2...

Il y a la méthode et il y a le fond. Dans une période où les formateurs ont perdu peu à peu leur espoir de voir advenir une formation suffisante pour les enseignants, après qu'ils ont essuyé plusieurs réformes menées bien souvent à la hussarde, il leur est difficile de recevoir une « évaluation » sans qu'aucune lecture critique ne l'accompagne. Les formateurs se voient peinés de jugements paradoxaux, choqués de la diffusion de certains propos qui contextualisent précisément certaines opinions. Ils souhaitent entendre aujourd'hui ce que pensent le CIPE et la direction de l'ESPE, du MEEF de l'intérêt de ces évaluations pour le futur.

Nous voudrions rappeler enfin l'engagement des formateurs au service de la formation des enseignants et redire que cet engagement nécessite aussi, au-delà de la radiographie transitoire du mécontentement des étudiants, la reconnaissance de l'institution."

M. Jean-Paul DELAHAYE indique que cet ensemble de propositions est très constructif pour précisément aider à parfaire cette évaluation.

8

4 - Point Formation Continue :

- Apprentissage Département Diderot

Mme Dominique BOURGEON-RENAULT présente la réflexion sur l'apprentissage, ou plutôt sur l'alternance, du département Diderot qui est un projet en cours de finalisation. Le département a travaillé sur la filière "Education-Formation-Culture" pour ne pas gêner d'autres formations ouvertes à l'apprentissage. La demande se situe au niveau du master "Direction de projets établissements culturels" (anciennement IMC), qui a une forte orientation juridique, managériale sans oublier bien sûr l'essence même du diplôme qui porte sur la médiation et les politiques culturelles et qui forme des cohortes d'étudiants dans le domaine culturel au niveau régional, national, voire à l'international. D'où l'idée de l'ouvrir à l'alternance pour 8 apprentis en le mixant avec la formule contrat de professionnalisation. Le Conseil Régional y est tout à fait favorable et la rencontre avec des professionnels se met en place.

Mme Marie-Geneviève GERRER souligne qu'il est important de montrer le travail que mène le département Diderot pour ouvrir ses formations mais également pour récupérer des fonds.

- Formation Continue Département MEEF

Les propos de Mme Elsa LANG-RIPERT sur la formation continuée et la formation continue concernent plus le département MEEF que l'ESPE au sens large. Depuis 3 ans, l'ESPE s'est surtout concentrée sur la formation initiale, la mise en place de la réforme de la formation des enseignants et la formation des stagiaires lauréats du concours. La réflexion sur la formation

continue n'a pas été très approfondie et, hormis le CAPASH, la participation du département MEEF à la formation continue est restée modeste.

L'ESPE est pourtant à l'interface de la recherche et du terrain et devrait être une véritable plus-value pour la formation continue en termes d'offre. La diffusion, le transfert des résultats des recherches des enseignants chercheurs devraient être au cœur des actions proposées. Le temps de la formation initiale est un temps limité qui ne permet pas de développer en profondeur les multiples compétences à acquérir pour enseigner. Il est donc indispensable de donner la possibilité aux enseignants de répartir la formation tout au long de la vie.

Dans l'académie de Dijon et à l'ESPE, un comité de pilotage de la formation continue a été créé pour un partenariat équilibré entre ESPE, Université et Rectorat. Son rôle est de rassembler les différents acteurs pour envisager une approche commune de la formation continuée et continue en termes d'objectifs et de moyens en dépassant les cloisonnements inter-degrés ou interdépartementaux. Les actions envisagées pour la rentrée prochaine sont les suivantes :

T1 : Actions de formation tant disciplinaires que transversales, répondant à des besoins de renforcement du master ou liées à l'entrée à plein temps dans le métier, co-construites et/ou co-animées par les personnels de l'ESPE et personnels de l'éducation nationale

- 2 journées pour les T1 2nd degré : apports universitaires le matin, déclinaison disciplinaire l'après-midi par les enseignants de l'ESPE et formateurs académiques
- 1 journée pour les T1 1^{er} degré (en construction)

Tuteurs de M1 et de M2 2nd degré :

- Journée tuteurs M1 autour de la thématique "Développer des compétences du tuteur : observer les pratiques"
- 2 journées spécifiques pour les tuteurs de M2 : un groupe pour "stagiaires en difficultés avec procédure d'aide" et un groupe pour les nouveaux tuteurs de M2 sur les entretiens d'explicitation.

Formateurs académiques et Maîtres formateurs : en vue de la préparation aux CAFIPEMF et CAFA mais également ensuite avec des modules de renforcement et/ou de spécialisation

- FA Titulaires : 3 journées
- FA Admission : 4 journées
- FA Admissibilité : 3 journées
- FA "Encadrement des mémoires des futurs formateurs académiques" : une journée
- PEMF Admissibilité : 3 journées
- PEMF Admission : 3 journées

Chefs d'établissement et directeurs d'école : mieux intégrer les temps et les lieux de formation et développer un accompagnement des étudiants "apprenants-alternants" organisé autour d'objets communs liés à l'exercice des métiers du professorat et de l'éducation

- Chefs d'établissement : matinée temps d'information (ESPE) et de formation sur "l'alternance intégrative" et après midi ateliers thématiques
- Directeurs d'école : en construction

Il est également important que les enseignants puissent avoir accès aux apports de la recherche et à ce que font les enseignants chercheurs à l'ESPE :

- pour les enseignants du 1er et 2nd degrés en poste : dans le plan de formations MEEF, intégration de journées de formation, comme par exemple la participation des enseignants de l'ESPE au plan de formations départementaux 1^{er} degré

Le département MEEF a proposé à la DAFOP cinq journées d'études ouvertes aux enseignants pour l'année prochaine mais d'autres actions de formation peuvent lui être proposées. Les enseignants chercheurs sont également sollicités individuellement sur des thématiques qui intéressent le rectorat sur la formation de formateurs (par exemple pour l'évaluation par compétences).

L'idée est de s'inscrire dans le plan quinquennal de la nouvelle offre de formation avec la volonté de consolider la place du département MEEF et de l'ESPE dans la formation tout au long de la vie et être un lieu central de la formation où les enseignants reviennent tout au long de leur carrière ("la maison universitaire des enseignants").

Pour cela, la collaboration avec le rectorat, largement initiée, est nécessaire. Il faut des enseignants volontaires qui ont des expertises, c'est le cas à l'ESPE. Il faut également des moyens engagés qui ne doivent pas être au détriment des moyens alloués à la formation initiale ni au détriment des postes que l'ESPE pourrait demander pour assurer ces formations initiales ou continue ou au détriment de l'ouverture de parcours de formation.

Le budget de projet sera un outil indispensable qui devra préciser le modèle économique et mettre en lumière l'implication des différents acteurs dans cette structuration ESPE-Université-Rectorat.

10

Mme Elsa LANG-RIPERT remercie le rectorat, tous les collègues qui se sont investis dans ces groupes de travail, les équipes du département MEEF qui continuent à travailler pour développer cette nouvelle mission qu'est la formation continue.

Mme Marie-Geneviève GERRER conclut en remerciant l'université d'avoir accordé les 600 H demandées par l'ESPE, juste reconnaissance des compétences des enseignants de l'ESPE.

M. Frédéric DEBEAUFORT remercie également le rectorat qui accompagne l'université pour construire la formation continue.

M. Jean-Paul DELAHAYE ajoute que la formation continue, qui était tombée pratiquement en déshérence, est évidemment un levier sur lequel tout le monde compte pour faire progresser le système éducatif. Bravo pour l'effort qui est fait, dans le cadre des moyens qui sont très contraints, à la fois par l'ESPE, l'université et par les services académiques.

M. le Recteur signale que Mme Anne Dauvergne est désormais Déléguée Académique à la Formation des Personnels en remplacement de M. Pierre-Alain CHIFFRE.

Mme Nadine WARGNIER fait remarquer qu'ici il n'est question que de la formation continue du département MEEF. Il faut rester très vigilant car la formation continue est une question qui doit se traiter au niveau de l'ESPE dans sa globalité.

Mme Elsa LANG-RIPERT précise que toute la dimension recherche est transversale à l'ESPE. Des actions de formation et des journées d'études seront proposées par des enseignants chercheurs des autres départements et de l'IREDU.

Mme Nadine WARGNIER ajoute que, dès lors que la recherche dépasse le cadre du département MEEF, un superviseur est peut-être indispensable, d'où la nécessité d'un chargé de mission pour la formation continue.

5 - Accréditation 2017-2021

La constitution du dossier d'accréditation a permis de mener une réflexion sur les stratégies à mettre en place et à faire un véritable point sur l'ESPE. Mme Marie-Geneviève GERRER propose aux membres du Conseil d'Ecole de se concentrer sur le dossier d'accréditation sans tenir compte de l'annexe "budget de projet" qui n'est pas encore finalisé.

M. le Recteur exprime sa satisfaction sur le travail solidaire et productif entre l'ESPE et le rectorat pour l'écriture de ce dossier d'accréditation.

Mme Catherine ORSINI remarque que, dans la partie sur le système de notation des Annexes Descriptives aux Diplômes (ADD), la phrase "Le jury peut, au vu du parcours de l'étudiant – et notamment des types d'absences, c'est-à-dire absences justifiées ou injustifiées –, rattraper une ou plusieurs UE non acquises et accorder ainsi les ECTS correspondants" n'apporte pas beaucoup de précisions et est plutôt source de confusions alors que tout est parfaitement bien détaillé dans la fiche RNCP.

Mme Elsa LANG-RIPERT va procéder à la modification.

Par rapport au dossier d'accréditation, Mme Nadine WARGNIER demande qui portait le DAEU et quel en est le financement.

11

Mme Marie-Geneviève GERRER répond qu'il s'agit du diplôme d'entrée dans les études supérieures, aujourd'hui rattaché au département Denis Diderot, qui a fait l'objet d'un vote lors d'une précédente séance. Il s'inscrit vraiment bien dans les objectifs et les finalités de la formation de l'ESPE. Un énorme travail a été mené et il a fallu reformer les équipes, les redynamiser. En terme budgétaire, tout est bien équilibré. Le Conseil Régional accorde une subvention et l'université finance le ½ poste du secrétariat.

Mme Nadine WARGNIER pense que ce DAEU mériterait alors d'être mieux valorisé dans le dossier d'accréditation. Elle ajoute qu'elle veut réagir sur le document du rectorat "apport projet ESPE". Tout d'abord, sur la part "rémunération des fonctionnaires stagiaires" calculée sur la base de 39 470 €, il serait peut-être plus logique de parler de coût incluant les diverses charges (dont les charges patronales). Par ailleurs, sur cette rémunération, le rectorat inclut le coût de la formation. Or, si le coût de ces fonctionnaires stagiaires correspond pour partie à de la formation puisque le stage est formatif, il est aussi un moyen de mettre des enseignants face à des élèves. Les fonctionnaires stagiaires apportent clairement un travail qui mérite salaire et qui ne fait pas partie de la formation initiale. Pour simplifier les choses, il faudrait faire un calcul mettant le coût total et la moitié de service, ce qui serait plus clair. Ce document montre un engagement fort du rectorat mais, avec ce calcul, l'engagement de l'université est sous-estimé par rapport à cette formation, il serait peut-être plus honnête de faire des répartitions différentes pour percevoir mieux les choses. De plus, ce document donne l'impression que le rectorat prend en charge les déplacements de tous les formateurs. Il faudrait peut-être préciser ces éléments. Enfin, qu'en est-il des 17 + ETP mentionnés pour la formation continue 2nd degré puisque la formation continue n'existe pas.

Mme Marie-Geneviève GERRER indique que la nature des déplacements est précisé dans la convention cadre.

M. Julien MARLOT précise que la rémunération des fonctionnaires stagiaires est toujours indiquée en coût chargé. Dans la partie concernant les apports de l'université, il y a effectivement un certain nombre d'ETP fléché formation continue qui correspond à un engagement de l'université à apporter du temps de formation à la formation continue. Un certain volume d'heures lui a déjà été consacré et progressivement l'université avance dans cette tâche.

M. le Recteur ajoute que ce document n'a pour l'instant pas fait les allers et retours nécessaires entre l'académie et l'université puisqu'il a été décidé de ne pas le joindre comme document rétrospectif au dossier d'accréditation. Il reste donc encore un peu de temps pour le travailler. M. le Recteur voudrait dire clairement qu'il ne divisera pas la part académique de la formation car il ne serait pas légitime de séparer une part de rémunération liée à la formation et pas l'autre. Il s'agit étudiants fonctionnaires alternants et c'est une économie indivisible.

Concernant les Equivalents Temps Plein, M. le Président de l'université précise que cette situation a un historique qui date du passage aux compétences élargies et de l'intégration de l'ex IUFM dans l'université. A ce moment-là, un certain nombre d'heures correspondant à des heures de formation continue ont été transformées en équivalent emploi. L'uB a fait une estimation de plafond d'emplois et de masse salariale et un certain nombre de ces heures ont été transformées mathématiquement en emplois. Ce ne sont donc pas des emplois physiques mais un volume horaire transformé en équivalent emplois.

Mme Nadine WARGNIER rappelle que cette période est marquée par des gels, des prêts de postes et la raréfaction des personnels. Ces heures sont à nouveau annoncées sans véritablement être redonnées alors que la demande porte sur plus de formation, plus d'accueil de cohortes. Il ne faut pas imaginer que l'ESPE puisse revenir à la formation continue sans moyens.

M. le Président de l'université précise que l'établissement a absorbé cette année, grâce à une solidarité inter-composantes, une augmentation du nombre d'heures et des besoins de l'ESPE en finançant 600 heures supplémentaires au titre de la formation continue. Elles s'insèrent précisément dans ce volume horaire identifié pour la formation continue. Lorsque le nombre d'étudiants a baissé, l'établissement a redéployé un certain nombre de postes de l'ESPE mais aujourd'hui, avec l'augmentation des flux, le mouvement inverse s'opère et cette année l'établissement a financé sur ses ressources 3 000 H non prévues au budget initial pour y faire face.

Par rapport à ces 3 000 H, Mme Nadine WARGNIER fait remarquer qu'il est indécent d'annoncer par courriel aux personnes concernées, dans un premier temps qu'elles ne seront pas payées et ensuite qu'elles seront payées mais avec un retard. Tout le monde comprend bien la situation tendue mais parfois elle semble porter trop largement sur les épaules des professionnels. Pour la formation continue, 21 ETP c'est énorme, et ce n'est pas le petit volume d'heures annoncé qui montre vraiment la responsabilité pleine et entière de cet élément au niveau du MEEF. Il est nécessaire d'avoir une clarification sur ce point notamment.

M. le Président de l'Université indique que les choses sont claires et transparentes, elles sont telles qu'expliquées et la politique se construit vraiment dans le dialogue complet entre la direction de l'établissement, la direction de l'ESPE et le rectorat.

M. Jean-Paul DELAHAYE présente ses félicitations pour le caractère collégial de l'élaboration du dossier d'accréditation qui sera sans doute examiné par les instances ministérielles avec beaucoup d'intérêt. L'ambition de cette ESPE est de former avec un très haut niveau d'exigence les personnels parce qu'eux-mêmes auront ensuite un très haut niveau d'exigence à l'égard des élèves. Pour la partie MEEF, le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation est très présent, avec le souci de construire cette culture professionnelle commune. Ce dossier ne cache pas un certain nombre de points de vigilance pour la partie 2017-2021 : dans le cadre des équipes plurielles, la nécessité de continuer à travailler les liens entre les formateurs des différents départements au sein de cette ESPE pour une dynamique plus forte entre l'ESPE et les UFR et entre l'ESPE et les formateurs de terrain ; la formation à la recherche et par la recherche. M. le Président de l'université est attentif à ce qu'il y ait dans cette ESPE le nombre d'enseignants chercheurs suffisant ; l'insistance à inscrire cette formation dans un continuum, de faire des écoles et des établissements scolaires des lieux de formation.

M. le Président de l'université souligne que présenter un dossier d'accréditation pour une période quinquennale est une étape qui clôt le premier cycle de vie des 4 premières années de l'ESPE. Elle peut être l'objet d'une grande fierté avec la mise en place de la licence EFEC qui cimente les 4 départements, sa politique qu'elle soit internationale, de recherche et de formation continue. L'ESPE est probablement l'une des composantes les plus compliquées de l'université parce que les interactions à tisser sont parmi les plus diverses avec le monde professionnel, avec le rectorat, avec les composantes. M. le Président de l'université félicite chaleureusement l'ESPE qui peut se projeter avec fierté dans la prochaine période quinquennale. Il remercie M. le Recteur et les équipes académiques d'être au côté de l'université.

13

Concernant le master PIF, M. le Recteur pense qu'il doit y avoir co-accréditation uB et uFC et non pas uBFC. Sur les ADD, il est fait mention de masters à finalité professionnel. C'est quelque chose qui a disparu depuis 2014.

Monsieur le Président du Conseil d'Ecole soumet le dossier d'accréditation, les fiches AOF, ADD et RNCP au vote du Conseil d'Ecole qui les approuve à l'unanimité.

6 - Point Finances

La répercussion des mesures budgétaires visant une réduction de 5 % entraîne une diminution d'environ 15 000 € sur le budget 2016 de l'ESPE et, pour 2017, une baisse d'environ 45 000 €.

M. Frédéric DEBEAUFORT signale que ces diminutions ne font pas suite à des décisions spécifiques de l'université mais sont la conséquence du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et de l'augmentation du point d'indice pour la fonction publique non compensés à ce jour par le ministère. Il a donc fallu prendre des dispositions pour en absorber les répercussions sur l'année 2016 et sur le budget prévisionnel 2017. Ces mesures impactent le budget de l'université pour un peu plus de 2 millions 3 € par rapport au budget initial de 2016.

M. le Président de l'université précise qu'à ces deux éléments récents, s'ajoute l'annonce faite au mois de mai d'une réduction d'environ 250 millions € du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche : 134 millions, portant sur les organismes nationaux de recherche, ont été finalement réintégrés mais il reste 120 millions €, dont 50 millions portent explicitement sur les universités, pour lesquels personne ne sait aujourd'hui s'ils seront réintégrés dans le budget. L'université de Bourgogne représente à peu près 1 % du budget de l'ensemble des universités et

des écoles sur le territoire national, soit un impact de 500 000 €. En 2012, le compte financier de l'uB s'élevait à 4,6 millions €. La situation sur la charnière 2015-2016 est inquiétante puisque l'exercice s'élève 600 000 € de bilan positif. Mais le GVT et le point d'indice non compensés, l'impact des 50 millions € et l'augmentation des étudiants mettent les comptes en position de déficit. Cette situation nouvelle amène à revoir le budget pour mettre en place un ensemble de mesures qui ménage environ 1 million et demi € d'économie sur les 4 derniers mois de l'année. Ces décisions seront proposées au conseil d'administration le 8 Juillet prochain.

- Crédits équipements pédagogiques

Mme Virginie LASJUILLIARIAS indique que l'ESPE a soumis ses propositions d'équipements pédagogiques à la commission de répartition des équipements qui lui a octroyé 10 % du montant des demandes. La Direction de l'ESPE a ensuite réfléchi au choix et a analysé les besoins et les nécessités, conduisant à des arbitrages, notamment envers le département Denis Diderot. Ce dernier a consenti à abandonner son projet au bénéfice du renouvellement des équipements informatiques obsolètes, besoins incontournables.

Mme Marie-Geneviève GERRER précise que le budget numérique a subi une perte considérable et a mis l'ESPE dans une situation catastrophique. Mme Marie-Geneviève GERRER souhaite que l'année prochaine l'université déclare l'ESPE prioritaire pour ces crédits d'équipements pédagogiques. Il est important de considérer le numérique comme un axe stratégique essentiel pour l'année 2016-2017, autant pour la charge de mission que pour les crédits du numérique. Mme Marie-Geneviève GERRER signale également qu'elle a adressé aux conseils départementaux un courrier leur demandant de soutenir financièrement le fonctionnement de l'ESPE, fonctions régaliennes obligatoires. Dès septembre, un courrier leur sera à nouveau adressé pour leur demander de manière très ciblée une aide sur le numérique.

14

M. Frédéric DEBEAUFORT informe les membres du Conseil d'Ecole que l'université est désormais dotée d'un DATACENTER. Il n'est donc plus nécessaire d'équiper des salles avec des PC complets, il suffit d'utiliser des clients légers. Le coût d'installation et de maintenance d'une salle informatique est ainsi divisé par 3 ou 4.

Monsieur le Président du Conseil d'Ecole soumet les crédits d'équipements pédagogiques au vote du Conseil d'Ecole qui les approuve à l'unanimité.

Mme Marie-Geneviève GERRER remercie officiellement et publiquement le département Denis Diderot pour cette aide précieuse pour l'ensemble de la communauté ESPE.

- Budget rectificatif n°2

Au vu du contexte tendu annoncé précédemment, Mme Virginie LASJUILLIARIAS signale que le budget rectificatif n° 2 va venir impacter le budget initial et le 1^{er} budget rectificatif. La restitution sur la dotation globale de fonctionnement à destination de l'université s'élève à 15 470 €. La direction de l'ESPE a décidé de ne réduire ni les lignes budgétaires existantes ni les missions. En conséquence, seul le réservoir, destiné à assurer la charge d'amortissement de l'ESPE, a été impacté.

Les nouvelles recettes émanent de la formation continue depuis le service SEFCA. Elles sont restituées aux départements MEEF et Denis Diderot, filière par filière clairement identifiée.

Une autre recette, qui reste néanmoins hypothétique, serait la restitution par le SEFCA d'un reliquat de 19 391 € issu d'un projet en lien avec l'Algérie. Le SEFCA doit demander à l'université de procéder à un prélèvement sur réserve. Or, dans le contexte actuel, le prélèvement sur réserve ne va pas de soi et fera l'objet d'un examen très attentif lors du prochain conseil d'administration. Il faut donc attendre sa tenue pour savoir si cette restitution sera effective ou non.

Mme Nadine WARGNIER remarque que le budget concernant les déplacements est passé de 125 000 € à 180 000 €. Sur la ligne "Déplacements -missions scolarité 2nd degré (transversal)" au niveau des services centraux la somme s'élève à 38 052 € et sur la ligne "déplacements – mission scolarité" du département Diderot le montant est passé de 3 000 à 19 000 €. Mme Nadine WARGNIER est extrêmement surprise de voir de tels écarts entre sites et demande s'il n'est pas possible d'analyser les déplacements plus finement afin de mieux anticiper les dépenses.

Mme Virginie LASJUILLIARIAS précise que les estimations ont été faites par rapport aux années précédentes et que l'exécution n'était peut-être pas tout à fait conforme à ce qui avait pu être décliné. Le budget initial est prévisionnel et l'évaluation effectuée au cours de l'exécution du budget permet de rééquilibrer certaines lignes, comme ici un réajustement entre les services centraux ESPE et les services centraux MEEF. Cette année, la présentation de l'exécution du budget reflète plus la réalité et reste conforme aux dépenses. Le taux d'exécution montre bien le montant des dépenses et le disponible des crédits. Les écarts s'expliquent tout simplement par le fait que les dépenses ne sont pas identiques d'un site à l'autre.

Mme Marie-Geneviève GERRER remercie Mme Virginie LASJUILLIARIAS pour le très grand travail de qualité et de rigueur qu'elle mène depuis septembre. Ce travail portera ses fruits au moment de l'établissement du budget primitif de l'année prochaine qui permettra de flécher les dépenses réelles.

15

7 - Retour Dialogue Objectifs et Moyens

Il s'agit d'un point d'information sur la discussion menée lors du Dialogue d'Objectifs et de Moyens du mois de mai.

Récapitulatif des demandes de postes formulées pour le personnel enseignant :

- 1 - Transformation du poste MCF (M. URGELLI) en poste MCF EPS pour assurer et soutenir la 4^{ème} mention : une des raisons pour lesquelles sa mise en place n'a pas eu lieu est le manque de forces vives pour assurer les enseignements.
- 2 - Publication du poste MCF (M. LAPOSTOLLE) : l'année dernière il n'avait pas été fléché pour cause de mise en place de la licence EFEC. Aujourd'hui, les besoins en sciences de l'éducation sont davantage connus.
- 3a - Publication poste PRAG Maths pour Auxerre en très grande difficulté parce que le recrutement de forces vives est difficile pour les mathématiques. Le site d'Auxerre a besoin de soutenir son équipe enseignante trop peu fournie.
- 3b - Publication du poste Sii Technologie. C'est essentiellement un poste informatique pour couvrir les besoins considérables en C2e et C2e2i indispensables pour les formations.

3c - Publication du poste PRAG Lettres pour le site de Mâcon qui se développe de manière importante

4 - Publication du poste PR Education Formation pour venir renforcer l'équipe

4 des postes ESPE sont soit gelés, soit en publication différée pour contribuer notamment à l'effort d'économie de l'université.

En dehors de toutes les règles prévues de ne pas dépasser 50 %, Mme Elsa LANG-RIPERT ajoute que le rectorat met à la disposition de l'ESPE des AFA parfois à 100 % (poste MCF LAPOSTOLLE fléché pour être dans le master CPE - poste de PRAG mathématiques à Auxerre). Tous les postes sont importants pour assurer le fonctionnement.

M. le Recteur indique qu'il y avait un problème conjoncturel auquel le rectorat a souhaité contribuer.

Mme Nathalie CHARVY, chargée de la mise en place de séminaires de recherche, rappelle que la formation à et par la recherche est très importante. Or, il n'y a pas assez d'enseignants-chercheurs pour pourvoir la mission d'animation de ces séminaires de recherche. Elle insiste sur le fait que certains enseignants de l'ESPE font l'effort de mener une thèse à bien dans des conditions difficiles et la nécessité aussi que l'effort fourni soit reconnu.

Récapitulatif des demandes de postes formulées pour le personnel BIATSS

- le poste Responsable Administratif est pourvu par M. Gracian Didier au 01/09/2016
- le poste gestionnaire site Dumont est pourvu par Mme Caroline Communaudat-Hudelot
- le poste gestionnaire site Auxerre est pourvu avec l'arrivée de Mme Paulette Jardey
- le poste cat. C de Mme Fabienne Mazet, grâce au soutien de M. Frédéric DEBEAUFORT, est maintenu au département Denis Diderot
- le poste cat. C (mutation Magali Benoit) devrait être pourvu à la rentrée

Afin de soutenir le secrétaire pédagogique du département Sciences de l'Education, l'université a consenti au recrutement d'un contractuel sur 3 mois. En interne, l'ESPE récupère 1 poste du site de Mâcon afin d'assurer les multiples tâches qui viennent en sus, notamment la formation continue.

Mme Marie-Geneviève GERRER termine cette présentation avec des points de graves inquiétudes pour le personnel BIATSS pour la rentrée 2016. Le poste de responsable de scolarité 2nd degré a été très malmené depuis 3 ans, ce qui se traduit par un état de très grande fatigue des personnels BIATSS Gabriel, obligés tous les ans à recommencer à former des personnes pour assurer les tâches. Et puis également, une très grande inquiétude pour l'un des 2 postes de catégorie C du 1^{er} degré occupé par une contractuelle. S'il est supprimé, une seule personne va devoir assurer la gestion de 600 étudiants répartis sur 4 sites, ce qui est tout simplement inenvisageable.

8 - Demande de subvention ACEF Diderot

Mme Marie-Geneviève GERRER rappelle que la demande de subvention de l'ACEF avait déjà fait l'objet d'une présentation lors de la séance précédente. Elle donne la parole à Mme Véronique PARISOT.

Les étudiants du département Denis Diderot demandent une subvention de fonctionnement et non sur projet, leur permettant ainsi de lisser les finances et de réaliser de nombreuses actions, 9 pour cette année. Si chacune d'elles devait systématiquement faire l'objet d'une demande de subvention, cela deviendrait très vite fastidieux pour les membres du Conseil d'Ecole. Chaque année, l'association fournit un rapport d'activités qui répond aux normes du plan comptable, ce qui permet une vérification approfondie des comptes. Leur accorder une somme globale a d'ailleurs une vertu pédagogique puisque ce sont de futurs gestionnaires de structures culturelles amenés à construire et valider des budgets dans leur vie professionnelle. Mme Véronique PARISOT rappelle que, pour assurer le soutien logistique, toutes les manifestations de Denis Diderot sont préparées avec leur collaboration. Il s'agit là d'une aide liée. Enfin, il s'agit d'une aide partielle : cette année, le budget de l'ACEF s'élevait à 14 308 €, la subvention demandée est de 2 500 € soit 17 % du budget, charge aux étudiants de trouver les financements complémentaires. Pour information, un colloque de 7 500 € a été entièrement financé par des subventions recherchées par les étudiants. Le bureau de l'ACEF reprend ses fonctions début septembre avec une nouvelle équipe. La subvention lui permettrait d'avoir un petit fonds de roulement pour débiter leurs actions.

Mme Nadine WARGNIER demande si les actions menées par l'ACEF sont susceptibles d'être évaluées.

Mme Dominique BOURGEON-RENAULT signale qu'une évaluation pédagogique pour le voyage à Venise a été réalisée.

Par rapport à ce voyage de 3 jours à Venise, Mme Véronique PARISOT précise qu'un kisskissbank (recherche de financement sur Internet) a permis aux étudiants d'obtenir 1 017 € pour l'achat des pass musées.

17

Mme Nadine WARGNIER comprend bien que certaines actions puissent être portées par un éventuel financement institutionnel et d'autres par des subventions privées. Toutefois, afin d'éviter les dérives, Mme Nadine WARGNIER tient à alerter le département Denis Diderot que certaines subventions risquent d'être refusées lorsqu'il y a un lien entre évaluation et actions. Si l'ESPE s'engage sur un financement, les étudiants vont alors solliciter le FSDIE, la culture... Dans le contexte actuel, il faut rester très vigilant sur les conditions d'attribution d'une subvention. Certaines institutions territoriales, par exemple, n'accordent leurs subventions que sur présentation de projets.

M. Olivier BOULIN pense que les demandes de subventions d'associations d'étudiants doivent être examinées en s'appuyant sur des critères communs. Les projets ont l'avantage d'afficher les coûts. Ce dossier, strictement identique à celui présenté le 26 Avril, est très fourni mais absolument pas détaillé. A un moment donné, les projets ont été financés mais rien n'indique par qui. Et la demande porte tout de même sur 2 500 €. Il rappelle qu'à la séance précédente, l'ASC de Nevers n'avait obtenu que 40 % du montant.

Mme Véronique PARISOT précise que les étudiants de Denis Diderot mènent des actions culturelles sur le terrain, ce qui est totalement différent par rapport à un séjour au ski ou un voyage d'agrément.

Le Conseil d'Ecole ayant toutes les informations nécessaires pour se prononcer, Monsieur le Président du Conseil d'Ecole soumet cette subvention aux voix.

- Contre : 1 voix
- Abstention : 2 voix

La demande de subvention de l'ACEF Diderot est accordée à la majorité des membres présents ou représentés.

9 - Sortie d'inventaire

Il s'agit d'une liste de matériels, pour la plupart du matériel informatique, à sortir de l'inventaire que Monsieur le Président du Conseil d'Ecole soumet aux voix. La sortie d'inventaire est approuvée par les membres du Conseil d'Ecole à l'unanimité.

M. le Recteur remercie sincèrement la qualité du travail commun et la qualité des échanges qui a nettement augmentée et signale que le rectorat aurait besoin d'avoir un référent 1^{er} degré désormais plus identifié à l'ESPE.

M. le Président du Conseil d'Ecole remercie tout particulièrement l'équipe de Madame la Directrice de l'ESPE pour son travail. Il remercie M. le Président de l'université et M. le Recteur pour leur présence. L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, Monsieur le Président du Conseil d'Ecole remercie les membres de leur participation et lève la séance à 13h00.